

LA

# MASCARADE

## ABONNEMENTS

Lyon  
Un an . . . 8 fr.  
Six mois . 4 fr.



## JOURNAL POLITIQUE

## ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS  
Un an . . . 10 fr.  
Six mois . 5 fr.

LES ANNONCES  
Se traitent de gré à gré.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

### BONIMENT



Nous n'avons pas à perdre de temps. Dans huit jours la nation sera appelée à répondre oui ou non sur les quarante-cinq articles du sénatus-consulte du 20 avril 1870.

Or, comme sur dix millions d'électeurs neuf millions au moins n'ont pas lu la première ligne dudit sénatus-consulte, que sur cinq cent mille qui ont pu le lire, quatre cent cinquante mille n'en ont pas compris un traitre mot, puisque le nom de M. Ollivier ne s'y trouve pas, — c'est faire acte de bon citoyen que de chercher à éclairer les masses en s'efforçant de donner d'une façon claire et précise la réelle et véritable signification de ce document tellement beau, tellement merveilleux, tellement parfait, tellement idéal que Napoléon III le propose à notre admiration comme un monument immuable et impérissable.

A cet effet nous avons cru bon de dresser une sorte de questionnaire ou catéchisme expliquant sous une forme brève et facile à retenir, les bases fondamentales de notre constitution retapée et replâtrée.

Voilà la chose :

### CATÉCHISME ÉLÉMENTAIRE

#### A l'usage des Electeurs

qui n'ont pas lu le sénatus-consulte ou qui, l'ayant lu, n'y ont rien compris.

D. Qu'entendez-vous par ce double mot Sénatus-consulte ?  
R. J'entends une délibération votée par le Sénat.  
D. Qu'est-ce que le Sénat ?  
R. Le Sénat est une assemblée de vieillards nommés par l'empereur pour voter ce qu'il leur propose.  
D. Alors les sénatus-consultes sont proposés par l'empereur ?  
R. Oui.  
D. Le Sénat peut-il se refuser à voter les propositions de l'empereur ?  
R. Oui il peut, mais il ne le fait jamais.  
D. Pourquoi ne le fait-il jamais ?  
R. Parce que l'empereur lui supprimerait ses appointements.  
D. C'est donc l'empereur qui paie les appointements des sénateurs ?  
R. Non, c'est nous qui les payons, mais c'est l'empereur qui les donne à qui bon lui semble.  
D. Quels sont ces appointements ?  
R. Trente mille francs par an et par tête.  
D. Ainsi le sénatus-consulte du 20 avril 1870 a été proposé par l'empereur et rédigé selon son goût ?  
R. Oui.  
D. Le Sénat l'a voté à l'unanimité sans y changer une lettre ?  
R. Oui.  
D. Ce qui fait que ce sénatus-consulte représente toutes les inspirations de Napoléon III que celles de la nation ?  
R. Parfaitement.

D. Comment est divisé le sénatus-consulte ?  
R. Il est divisé en huit titres ou chapitres et en quarante-cinq articles.

D. Qu'est-il dit dans le premier titre du sénatus-consulte ?  
R. Il est dit que la constitution reconnaît, confirme et garantit les principes de 1789.  
D. Cette énonciation est-elle véridique ?  
R. Non, elle n'est mise en tête de la constitution qu'en manière d'enseigne, suivant le procédé des débitants de liquides qui inscrivent au-devant de leur boutique : *Bon vin*, sauf à servir de la piquette aux clients.

D. De quoi traite le titre 2° ?  
R. Il traite de la dignité impériale et de la régence.  
D. Ce titre a-t-il une grande importance ?  
R. Oui, c'est le plus important aux yeux de l'empereur.  
D. Pourquoi ?  
R. Parce qu'il assure la couronne impériale à Napoléon III, et à tous ses descendants.  
D. Alors en votant le sénatus-consulte de 1870, le peuple reconnaît pour le présent et pour l'avenir la dynastie bonapartiste ?  
R. Parfaitement.  
D. Comment expliquez-vous dans ce cas que M. Emile Ollivier ait dit formellement que le plébiscite ne porterait pas sur cette question ?  
R. Cela tient, à ce qu'il a coutume de ne pas dire la vérité.

D. Pourquoi Napoléon III tient-il tant à demeurer sur le trône et à y mettre ses descendants après lui ?  
R. Parce que la place est bonne et rapporte vingt-cinq millions par an.  
D. Quel est l'avantage qui en résulte pour le peuple français ?  
R. Celui de payer les vingt-cinq millions.  
D. Les électeurs de 1870 ont-ils le droit d'imposer aux électeurs de l'an 2000 un souverain du nom de Napoléon, à qui ils seront obligés de payer également vingt-cinq millions ?  
R. Non, évidemment, puisque les électeurs de l'an 2000 n'étant pas encore au monde, il ne nous est pas permis d'engager dès à présent leur volonté.  
D. Le vote affirmatif qu'on nous demande sur le titre 2°, n'a-t-il pas précisément ce résultat ?  
R. En effet.  
D. Tirez la conséquence.  
R. La conséquence est que ce vote serait un non-sens et une atteinte au droit le plus élémentaire.

D. Que lisez-vous dans le titre 3° du sénatus-consulte ?  
R. Je lis que l'empereur gouverne avec le concours des ministres, du Sénat, du Corps-Législatif et du Conseil-d'Etat.  
D. Qui nomme les ministres ?  
R. L'empereur.  
D. Qui nomme le Sénat ?  
R. L'empereur.  
D. Qui nomme le Conseil-d'Etat ?  
R. L'empereur.  
D. Qui nomme le Corps-Législatif ?  
R. Le suffrage universel dirigé par les fonctionnaires de l'empereur.  
D. L'empereur peut-il destituer les ministres ?  
R. Oui, l'empereur peut destituer les ministres, — cela s'appelle accepter leur démission.  
D. L'empereur peut-il destituer les membres du conseil d'Etat ?  
R. Oui l'empereur peut destituer les membres du Conseil d'Etat, — on nomme cela les appeler à d'autres fonctions.  
D. L'empereur peut-il proroger et dissoudre le Corps législatif ?  
R. Oui l'empereur peut proroger et dissoudre le Corps législatif.  
D. L'empereur est donc plus puissant que les ministres, le Sénat, le Conseil d'Etat et le Corps législatif ?  
R. Oui l'empereur est plus puissant qu'eux tous, puisqu'ils ne peuvent ni le proroger, ni le dissoudre, ni le destituer.  
D. Cela ne revient-il pas à dire que l'Empereur gouverne tout seul ?  
R. Absolument.

D. De quoi traite le titre IV ?  
R. Il traite spécialement des prérogatives de l'empereur.  
D. De quoi se composent ces prérogatives ?  
R. Ces prérogatives se composent d'abord de celles que nous venons d'énoncer au sujet des ministres, des sénateurs, du conseil d'état et du Corps législatif, ensuite du commandement des armées de terre et de mer, du droit de faire la paix et la guerre, de la nomination à tous les emplois, et de la faculté de faire directement appel au peuple, ou, quand et en quels termes il lui plaira.  
D. Quel nom a-t-on donné à ces diverses prérogatives ?  
R. Le nom d'abdication du pouvoir personnel.  
D. Quand le pouvoir personnel n'avait pas abdiqué, comment les choses se passaient-elles ?  
R. Identiquement de la même façon.

D. Pourtant, l'empereur n'est-il pas sujet à un contrôle quelconque ?  
R. Si, l'article 13 dit qu'il est responsable devant le peuple Français.  
D. Comment se pratique cette responsabilité ?  
D. Elle ne se pratique pas.  
D. Alors à quoi sert-elle ?  
R. A rien du tout.

D. Expliquez-vous sur le titre V.  
R. Le titre V s'occupe du Sénat.  
D. Quels sont les nouvelles fonctions confiées au Sénat, par le sénatus-consulte ?  
R. Le Sénat qui n'était chargé autrefois que de garder la constitution, participera désormais au pouvoir législatif.  
D. Cette réforme constitue-t-elle un avantage et une garantie de plus pour la nation ?  
R. Pas le moindre, puisque les sénateurs ne sont pas nommés par elle.  
D. Et pour le souverain ?  
R. Un très grand avantage, en ce sens que l'empereur pourra porter devant le Sénat, les projets de loi qui auraient peu de chance d'être bien accueillis par le Corps législatif.  
D. Le Sénat vote donc sans broncher tout ce que demande l'empereur ?  
R. Evidemment puisque les sénateurs dépendent uniquement de lui.  
D. Les sénateurs comprennent-ils les propositions qu'on leur soumet ?  
R. Rarement ; du reste, ils ne cherchent pas, préférant s'en rapporter.

D. Pourquoi l'empereur a-t-il appelé les sénateurs un corps rempli de lumières.  
R. On n'a jamais pu savoir.  
D. En dehors du moment du vote, quelle est l'occupation principale des sénateurs ?  
R. Leur principale occupation est de dormir.  
D. Les sénateurs ronflent-ils ?  
R. Quelques uns, mais on les prie de se retenir pour ne pas réveiller les autres.  
D. Le nouveau sénatus-consulte n'impose-t-il pas à l'empereur certaines règles pour le choix des sénateurs ?  
R. Oui, il est dit que les sénateurs doivent être choisis parmi les illustrations de la France, ou parmi les hommes qui ont rendu des services au pays.  
D. Expliquez-vous par un exemple : Quel a été le dernier sénateur nommé ?  
R. M. de Richemond !  
D. M. de Richemond a-t-il une grande notoriété en France ?  
R. Non, il n'est connu que de son voisin de stalle.  
D. Alors quels sont les services qu'il a rendus au pays ?  
R. Il a donné sa démission de député officiel pour céder sa place à M. Forcade de la Roquette.  
D. Compte-t-on beaucoup de sénateurs qui puissent être comparés à M. de Richemond par leur illustration ou par leurs services ?  
R. Un peu plus des trois quarts.  
D. N'oubliez-vous pas une réforme essentielle libérale au sujet du sénat ?  
R. C'est vrai : les sénateurs qui n'étaient que 150 d'après l'ancienne constitution, pourront être portés au nombre de plus de 200.

D. Toutes les réformes libérales du sénatus-consulte sont-elles dans ce goût-là ?  
R. A peu près.

D. Parlez-nous du titre VI ?  
R. Le titre VI est consacré au Corps-Législatif.  
D. Y a-t-il quelque chose de changé dans l'ancienne organisation ?  
R. Absolument rien. — Du moins si. Le Corps-Législatif, dont les séances étaient publiques, pourra, sur la demande de cinq membres, se constituer en comité secret.  
D. C'est une autre réforme libérale ?  
R. Juste.

D. Qu'entendez-vous par le conseil-d'Etat dont s'occupe le titre VII ?  
R. Le conseil-d'Etat, indépendamment de ses fonctions de scribe de l'empereur, a été institué pour ne jamais juger les procès d'administration qu'on lui soumet.  
D. Ses attributions sont-elles changées ?  
R. Pas le moins du monde.  
D. Pensez-vous qu'on pourrait sans grave inconvénient supprimer le conseil-d'Etat ?  
R. Cette suppression, non-seulement n'aurait pas d'inconvénient, mais elle nous procurerait l'avantage d'économiser quelques centaines de mille francs tous les ans.

D. Arrivons au titre VIII, le dernier ne consacré-t-il pas une réforme importante ?  
R. Oui, il restitue au peuple le pouvoir constituant.  
D. Qu'entendez-vous par ces mots : le pouvoir constituant ?  
R. J'entends le droit de fixer, changer et modifier les bases du gouvernement.  
D. Citez l'article d'où résulte cette grave réforme !  
R. Article 44. — La Constitution ne peut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'empereur.  
D. Et si l'empereur ne le propose jamais ?  
R. La Constitution ne sera jamais modifiée.  
D. Cela ne revient-il pas à dire que l'empereur seul est maître du pouvoir constituant ?  
R. En effet.  
D. Comment les gens de bon sens doivent-ils qualifier la restitution de ce pouvoir à la nation ?  
R. De mauvaise plaisanterie.

D. Résumez les réformes libérales contenues dans le sénatus-consulte du 20 avril 1870.  
R. Le droit pour l'empereur de nommer 200 sénateurs au lieu de 150.  
La faculté pour le Corps-Législatif de se constituer en scrutin secret, c'est-à-dire de délibérer à huis-clos, sur la demande de cinq membres.  
La restitution du pouvoir constituant à la nation, avec confiscation au profit de l'empereur.  
D. C'est tout ?  
R. Oui, c'est tout.  
D. Alors qu'entend le gouvernement par réformes libérales ?  
R. Il entend des réformes autoritaires, auxquelles il donne le nom de libérales.  
D. Pourtant ne jouissons-nous pas en France de plus de liberté qu'il y a dix ans ?  
R. C'est vrai, mais c'est une liberté de tolérance ; rien ne la garantit, et le jour où le Gouvernement le voudra, il pourra nous la retirer.  
D. Complétez votre démonstration par un apologue ?  
R. Qu'on se figure une chèvre attachée à un piquet : on augmente à volonté la longueur de la laisse, mais elle a toujours la corde au cou, et il suffit d'un coup de poignet pour la raccourcir. — Telle est l'image du peuple Français.  
D. Réécitez votre *Credo* ?

R. Je crois fermement et je suis convaincu que le sénatus-consulte du 20 avril 1870, sous couleur de réformes libérales, n'en consacre véritablement aucune ;

Je crois fermement et je suis convaincu que le

vote qu'on nous a demandé n'a d'autre but réel que la consolidation de la dynastie impériale;

Je crois fermement et je suis convaincu que nous n'avons aucun intérêt à cette consolidation, puisque le régime impérial ne nous a valu jusqu'à ce jour que des guerres inutiles et des emprunts à n'en plus finir;

Je crois fermement et je suis convaincu que les électeurs qui auront le temps d'aller voter, sans déranger l'heure de leur déjeuner, feront sagement de répondre: — **NON**.

Jacques BARBIER.

**BONNES NOUVELLES**



— Le plébiscite donne lieu à un grand commerce de papier et à un grand mouvement d'imprimerie.

C'est de là que partent les officieux pour affirmer que l'appel au peuple cause beaucoup d'impression.

— Dans sa circulaire à ses électeurs, le garde des sceaux dit qu'il faut couper le bois mort.

D'accord commençons par retrancher cet Ollivier.

— On dit que le théâtre est l'impression d'une époque.

En ce moment le gouvernement joue le 1<sup>er</sup> acte de la Grande-Duchesse.

Son premier ministre vient d'être fait ensemble chevalier, officier, commandeur, grand croix etc... de la Légion d'Honneur

— Treize grand journaux de Paris conseillent le vote oui; 13 adhérents au plébiscite, l'article 13 de la constitution, — l'empire ne sortira pas de ce nombre fatal.

Evidemment il a au moins un traitre dans ses rangs.

— M. Sarcey du Gaulois, espère que le prince impérial sentira un jour la main de l'adversité et ira puiser des leçons de gouverner là ou son glorieux père les a reçues.

C'est un conseil Ham—ical Ham—éditer.

— Par toute la ville, on peut lire la proclamation impériale, collée contre les murs, certains esprits subversifs assurent qu'elle est bien à sa place, puisqu'elle est à *ficher* à la rue.

**MAUVAISES NOUVELLES**



Un des plus ardents membres du comité Albuféra et Cie se trouve être l'avocat Lachaud.

Lapommeraye, Troppmann, l'empire... décidément M<sup>c</sup> Lachaud a la spécialité des grands criminels. Parviendra-t-il à faire absoudre son dernier client?

— Il faut beaucoup d'argent à la Société des Oui réunis, qui prétend avoir déjà cinq millions souscrits.

Dam! leur activité est si dévorante.

— Après le vote du 8 mai, Napoléon III fera quelques petites promotions de sénateurs, le père Guizot, Prévost-Paradol, E. de Girardin, etc...

Avec toutes ces fournées, nous n'en resterons pas moins dans le pétrin.

— L'empereur nous prie d'accepter sa constitution et de faciliter par là la transmission de sa couronne à son fils.

Il voudrait ainsi nous faire acquitter les droits de sa succession, tandis que bien des gens préfèrent les droits de mutations.

**FAUSSES NOUVELLES**



Le Gouvernement a grand espoir que beaucoup d'électeurs déposeront dans l'urne le mot de Cambronne, ainsi que le conseille le docteur Crestin.

En passant là-dessus, l'empire croit que ça lui portera bonheur.

— On n'entend plus parler du juge Bernier ni de son complot: quelques personnes affirment que ce magistrat a été complètement absorbé par sa laborieuse instruction.

Sa famille fait des recherches.

— Nous apprenons de source incertaine que le citoyen Raspail, usant patriotiquement de sa fortune, a donné, sans rien dire, vingt mille francs au comité anti-plébiscitaire. C'est parfait.

— Dans les régions officielles, on affecte de croire à l'unanimité des suffrages pour le plébiscite.

Les courtisans environnant le trône répètent à qui mieux mieux que le régime impérial est un gouvernement qui ne mérite pas de non.

**DEMANDEZ**

**La grande Franchise DU GOUVERNEMENT**

Discours prononcé au sénat par M. Emile Ollivier, le 20 avril 1870, sixième alinéa, ligne troisième:

Ce sont les modifications libérales introduites depuis 1860 que nous proposons à l'appréciation du peuple. — Nous n'entendons pas soumettre au vote ce qui a été souverainement décidé en 1852, et remettant en discussion le principe de l'Etat et de la dynastie convertit l'empire héréditaire en empire électif. (Vive adhésion.)

Formule du plébiscite contenu dans le Journal officiel du 23 avril 1870:

Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'empereur avec le concours des grands corps de l'Etat, — et RATIFIE le sénatus-consulte du 20 avril 1870.

Sénatus-consulte du 20 avril 1870:

Article 2. — La dignité impériale rétablie dans la personne de Napoléon III, EST HÉRÉDITAIRE dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte.

Proclamation de l'empereur, paragraphe 8:

En apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de révolution, vous assoirez sur une base solide la liberté, et VOUS RENDREZ PLUS FACILE DANS L'AVENIR LA TRANSMISSION DE LA COURONNE A MON FILS.

Circulaire ministérielle du 24 avril 1870, dernier alinéa.

..... Afin que sur le trône comme dans la plus humble demeure, le fils succède en paix à son père.

DONC le plébiscite ne met pas en cause l'hérédité dynastique!

Ce qu'il y a de commode avec notre gouvernement, que Dieu garde! c'est lorsqu'il veut ruser et jouer à la finesse, il n'y apporte point malice. — Ses habiletés sont, je ne dirai pas cousues, mais rapiécées, avec du fil de telle grosseur, que les gens les moins avisés peuvent sans tâtonnements mettre le doigt sur l'accroc. — Semblable à ces joueurs peu délicats, mais maladroits, qui à l'écarté retournent le roi à tous coups, ou au baccarat, abattent des neuf sans interruption, il dissimule si mal son jeu qu'on voit à dix pas les cartes biseautéées sortir de sa manche, et qu'il est permis de lui dire avec preuves en mains: — hé! là-bas, vous trichez!

Admirez, en effet, la profonde rouberie et l'astuce pleine de fiel de la petite combinaison organisée au moyen des extraits contradictoires que nous avons cités plus haut.

Si sur dix millions d'électeurs, le gouvernement obtient dix millions cinq cent mille OUI:

— Vous voyez bien, s'écriera-t-il par la voix de tous ses Ganesco, vous voyez bien que la France tient plus que jamais à la dynastie impériale. Elle veut la transmission de la couronne au prince impérial; elle veut que sur le trône le fils succède en paix à son père. — Et elle vient de le proclamer par dix millions cinq cent mille voix sur dix millions d'électeurs, — si bien que nous avons du bois de reste.

Mais si par hasard les NON l'emportent de plusieurs longueurs, on se permettait de chanter au souverain l'air de *Bonsoir monsieur Pantaloon!*

— Hein? répondrait-il vivement. — Que me racontez-vous là? Mon pouvoir pas plus que ma dynastie n'ont jamais été en cause, — mon ministre Ollivier l'a dit sur tous les tons. — Il s'agit de réformes libérales, voilà tout. — Vous n'en voulez pas, très-bien; nous allons vous en servir d'autres.

Vous saisissez le joint. Et dire qu'on a accusé M. Emile Ollivier d'être un ministre maladroit.

Trouvez m'en un plus subtil dirait Figaro. Aussi comme il a raison, ce ministre, de nous recommander d'avoir confiance en sa sincérité.

— Comment donc? mais ne vous gênez pas, M. Ollivier? notre confiance, la voilà!

Vous plait-il maintenant que nous vous donnions nos montres?

A. MONEY.

**DÉFILÉ DE LA SEMAINE**



En dehors de la petite vérole, la maladie qui pour le moment exerce le plus de ravages, est la fièvre plébiscitaire.

Notre confrère le *Sahut Public*, désireux de conjurer le fléau ou plutôt de lui donner une direction conforme à ses vœux, vient d'ouvrir une souscription de bienfaisance, en tête de laquelle il s'est inscrit pour fr. 500.

Le *Courrier de Lyon* a suivi ce noble exemple.

Le *Progrès* prescrivant une médication complètement opposée, annonce qu'il offre cent mille NON aux comités anti-plébiscitaires.

Quant au docteur Crestin, il propose un cataplasme de sa façon dont la formule est renouvelée de Waterloo: ce qui permettra d'appliquer à notre compatriote, sauf une légère variante, le quatrain suivant composé jadis sur le prince Napoléon:

Du vote de Crestin, c'est à tort que l'on glose, A côté de Cambronne il devrait être mis; Car en face des ennemis Cambronne a dit le mot, et Crestin le dépose.

M. Garnier, directeur de la *Décentralisation*, estimant avec raison que pour les dix-neuf vingtièmes des électeurs le plébiscite sera de l'hébreu, a eu l'idée d'un persiflage assez spirituel.

C'est de donner chaque matin, en tête de son journal, la formule plébiscitaire traduite successivement en latin, en grec et en anglais.

Espérons que M. Garnier n'oubliera pas l'auvergnat qui est la langue originelle du plébiscite.

Mercredi soir, réunion publique à la Rotonde.

Président, M. le docteur Crestin.

Orateur principal, M. Andrieux.

Une question: — Ne serait-il pas possible d'organiser plus promptement le bureau? on a perdu une grande demi-heure en pourparlers, en votes, en contre-votes, etc.

Après un premier discours du conférencier M. Legouër, discours où il était trop question de la révolution de 89, du premier empire, de la restauration, de Louis-Philippe, du second empire, — et pas assez du plébiscite, — un jeune homme monte à la tribune pour défendre le plébiscite.

Son nom: M. Mias.

Malgré les efforts du président et de M. Andrieux pour qu'on écoutât paisiblement l'orateur, M. Mias a pu difficilement se faire entendre; — non que l'assemblée fut précisément hostile, mais il aurait fallu à M. Mias plus de voix et plus d'habitude de la tribune pour se faire écouter.

Rendons justice toutefois au courage malheureux de M. Mias qui n'a pas craint d'aborder la discussion dans un ordre d'idées évidemment peu sympathiques à la majorité des assistants.

A M. Mias a succédé M. Andrieux qui, dans une harangue fort applaudie, a conseillé de voter en déposant un bulletin avec cette suscription: Vive la République!

Ce serait une puérilité, attendu que tous ces bulletins étant considérés comme nuls ne pourraient être classés.

A la suite de M. Andrieux, M. Guillot, plus

pâle et moins applaudi. Nous attendions, pour finir, le mot de M. Crestin, il n'a pas été prononcé.

Les habitants de la place de l'Impératrice continuent à se plaindre qu'on ne substitue pas des pavés d'échantillon aux affreux cailloux roulés qu'on a laissés autour de l'abrevoir Desjardins.

Comment! l'administration a trouvé 400 mille francs pour amonceler un infect amas de pierres, et elle ne peut disposer de quelques mille francs pour mettre en état convenable quelques mètres de terrain sur cette place? C'est inconcevable.

Au sujet du monument inouï destiné à feu Vaïsse, on nous rapporte que dans un de ses derniers votes, la commission municipale a décidé, à une grande majorité, qu'elle se réservait ce pâté funèbre pour le faire enterrer lorsqu'une loi, — bien lente à venir, hélas! nous aura débarrassés de nos prétendus conseillers.

Nous enregistrons cette nouvelle avec une vive satisfaction.

Uu ami très-intime de Mlle Schneider, j'ai nommé cet excellent kédive d'Egypte, vient d'émettre un emprunt assez... conséquent, hypothéqué sur ses propriétés.

Ces obligations paraît-il vont rapporter onze pour cent.

Pendant combien de temps, S. V. P.?

En songeant aux sommes relativement faibles rentrant dans les caisses de ces emprunteurs exotiques, après qu'ils ont payé à gauche, à droite, devant et derrière, les commissions fabuleuses aux banquiers, lanceurs d'affaires, courtiers, financiers, intermédiaires de tout acabit, — on se demande avec effroi comment il se trouve encore des bonshommes assez naïfs, assez idiots pour souscrire à des emprunts pareils et croire leur argent bien placé!

Dimanche 8 mai, jour du plébiscite, grande course de vélocipèdes au camp de Sathonay, organisée par le Vélo-Club de Lyon.

Cette fête, dont les bénéfices seront consacrés à l'Œuvre des petites filles des soldats, nous paraît de tous points beaucoup plus intéressante que le plébiscite, et nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas d'abstention de la part des spectateurs.

Nous avons signalé, il y a quelques semaines, à l'attention du parquet, l'impunité d'une mégère qui avait occasionné la mort de sa petite fille, à force de mauvais traitements et de cruautés inouïes.

Nous apprenons avec plaisir que ces actes de barbarie viennent d'être punis par quinze mois de prison infligés à la femme Passeron: c'est le nom de cette misérable.

Quinze mois, est ce bien assez?

Nous sommes peu partisans en général des répressions rigoureuses, mais les persécutions sur de pauvres enfants incapables de se défendre, nous paraissent de ces crimes qui ne méritent pas la moindre indulgence.

Ce qui nous étonne, c'est qu'on rencontre des avocats qui sans être désignés d'office, se chargent de la triste besogne de justifier de pareils méfaits, et qui pour les besoins de leur cause ne craignent pas d'arranger les victimes de la belle façon.

Il est question de M. Montauban pour remplacer le général de Lawoëstine comme gouverneur des Invalides.

M. de Lawoëstine était celui-là même qui au 2 décembre avait fait crever la peau des tambours de la garde nationale.

— Chacun son tour, a dit un irréconciliable en apprenant sa mort.

Et la lettre de l'empereur ne vient toujours pas!

Quelques personnages officiels assurent que Napoléon III attend le 1er mai pour écrire à ses fidèles sujets.

En attendant, les électeurs chantent en chœur:

Joli mois de mai, quand reviendras tu M'apporter des feuilles...

Le souverain de M. Ollivier veut, par sa lettre, éprouver les Français et la leur expédiera seulement peu de jours avant le scrutin.

— J'entends, ce sera une épreuve après la lettre.

Je ne savais pas la Patti aussi irrévérencieuse envers l'homme dont son mari était l'écuyer.

— Savez-vous, disait la diva à son époux ces jours derniers, que votre empereur n'est qu'un funeste vent du désert?

— Pourquoi donc?

— Mais n'est-il pas le sire aux Caux?

Un ami rencontre M. Thiers.

— Tiens, vous êtes en deuil?

— Vous savez, cette pauvre duchesse de Berry.

— Pas possible!

— Oui, j'ai pris le deuil pour deux semaines.

HECTOR PÉRIÉ.

PICHENETTES

I

Emile devient bucolique: Qui eut pensé que le printemps aurait cette influence sur un modeste garde-des-sceaux; nous avons lu, de lui, sa lettre aux électeurs du Var, — ce sont de ces choses qui s'écrivent avec une houlette et des pipeaux.

Le Figaro, en publiant cette idylle d'Etat, prévient, du reste, que ce n'est pas le ministre qui parle au pays, mais bien « un des enfants de la belle et poétique Provence, qui envoie une épître humoristique et familière à ses amis. »

Comme humour, avouons-le sans fard, il est distancé de plusieurs longueurs de marottes par notre historien français Touchatout.

Veut-on insinuer maintenant que M. Ollivier n'est qu'un troubadour déguisé, un félibre? — S'il est « un des enfants de la belle et poétique Provence », il ne ressemble guère à sa mère; du moins son côté poétique nous a toujours complètement échappé. Il est vrai que nous ne l'avons pas vu « parcourir les campagnes » comme il le dit dans sa lettre, — nous le regrettons amèrement, car ce devait être un bien doux spectacle à contempler, que l'ex-commissaire de la République, assis à l'ombre d'un hêtre, comme un berger de Virgile.

Aujourd'hui que cette toupie d'Allemagne fait de l'éloquence administrative en Chambre, sous quelle influence a-t-elle donné cette teinte pastorale à son style épistolaire? Nous ne pouvons voir là que l'approche du beau mois de mai, qui doit incessamment nous apporter des feuilles, à moins que M. Ollivier ne soit assez primitif pour se croire obligé de faire de la littérature parce qu'il est académicien.

Quand il a traversé le pont des Arts, nous n'avons vu là qu'une de ces bouffonneries comme il s'en joue lorsque les vieillards de l'Institut changent de tombeau. Cette élection nous a paru aussi cocasse que pourrait l'être, par exemple, l'admission d'un médecin dans une société de savants; mais enfin, ce littérateur émérite avait, pendant une vingtaine d'années, ployé, devant tous les partis, son échine à plusieurs centimètres au-dessous du niveau de la dignité: — C'était aux palmes académiques à couronner tant de vertus!

Cependant, ce n'est pas une raison, parce qu'il s'est payé un fauteuil là-bas, — moins cher qu'au bureau, — pour qu'il se mette à fabriquer de la copie qui ferait la joie des abonnés de l'Echo agricole. Il y a aussi dans son épître une certaine simplicité rustique affectée qui décèle de folles prétentions... Est-ce que ce nouveau ministre voudrait faire du P.-L. Courrier?... As-tu fini!.. Eh va donc signer tes circulaires!

Il nous souvient, durant notre belle jeunesse, d'avoir quelquefois consulté le Secrétaire général de l'Art de réussir en amour, pour éblouir des splendeurs de son style, des Isabelle auxquelles le pape a toujours négligé d'envoyer la Rose d'or. Quoique la lettre de M. Ollivier s'occupe d'une autre branche de la passion, elle mériterait néanmoins, comme diablerie et naïveté, d'avoir sa place dans ce recueil à vingt-cinq centimes qui fleurit sur nos quais. Ce serait un excellent pendant à la lettre d'un jeune homme à sa maîtresse, après s'être engagé dans un régiment de cavalerie. Disons-le, loin de nous est la pensée de vouloir insinuer que M. le Garde des sceaux soit jamais réduit à s'engager dans un régiment de cavalerie, et à consulter les petits volumes de la bibliothèque grivoise pour écrire à sa maîtresse. Les économies qu'il fait dans sa position lucrative, nous ôtent tout espoir à ce sujet.

M. Ollivier fait sortir le Spectre rouge de sa boîte à ressorts, et menace du Croquemitaine révolutionnaire les électeurs qui apporteront un NON dans l'urne; au contraire, s'il y a une majorité approbative au plébiscite, un nouvel âge

d'or renait: Plus d'accidents de chemin de fer, plus d'impôts, plus de maux de dents! le beurre tombe à douze sous la livre! — Quarante mille francs à qui prouvera que le régime de l'Empire libéral ne fait pas repousser toutes les vertus sur le sol français.

Et Emile fait vibrer sa lyre et maudit les horreurs des révolutions, les coupeurs de têtes et les buveurs de sang (Combien faudrait-il de siècles encore pour persuader aux bourgeois que les républicains persécutent, pour leur ordinaire, un bon petit Beaujolais à un canon de sang d'aristocrate).

Ollivier n'a qu'une passion, dit-il, l'amour de la France: — (ce n'est pas ce qui s'appelle un amour partagé! — Cet excellent ministre « débarrassé des interpellations et des discussions constitutionnelles », — ce qui ressemble joliment à une dissolution de la Chambre, — travaillera tout spécialement au bonheur du peuple: il créera, à Auteuil, des phalanstères pour les victimes de Toulon. Et où s'arrêtera-t-il dans cette voie philanthropique: avec cet amour ardent de la France, il est capable de refaire une mille et unième virginité à toutes les Blanches d'Antigny qui broient aux rateliers de notre belle patrie!... mais pour cela il faut dire OUI: soyons sage, nous aurons des confitures.

Ah! naïf Ollivier! naïf enfant!

II

On ne parle que du plébiscite, qu'on traite en question grave. Cela ne nous étonne pas: les Français prendront toujours au sérieux les mystifications les plus enfantines.

Les historiens l'enregistreront comme un solennel événement. — Les historiens nous font toujours rire: pour qu'ils fissent une histoire vraie et logique du pays, ils devraient en publier une moitié dans le *Tintamarre* et l'autre dans les *Crimes célèbres*.

On peut, selon nous, ramener le plébiscite aux simples proportions d'un poisson posthume d'avril. — La *Mascarade* est une feuille trop sérieuse pour que nous nous permettions la moindre plaisanterie dans ses colonnes. mais si nous avions le bonheur d'écrire dans les bouffes quotidiens le *Pays* ou le *Constitutionnel*, nous résumerions comme suit l'histoire du plébiscite, sous cette gaie rubrique:

PLAISANTE ANECDOTE

Par une froide nuit de décembre, le char de l'Etat fut attaqué par une troupe de Bonapartistes qui s'en emparèrent avec la grâce de Dieu. — Au bout de dix-huit ans d'une course folle à travers la Russie, la Chine et le Mexique, les essieux du char commencèrent à crier, le postillon daigna descendre de son siège, — et faisant ôter les bœufs aux voyageurs: — Messieurs, dit-il, auriez-vous l'extrême bonté de me donner votre opinion sur le sujet que voici: Faut-il graisser les roues — OUI ou NON?

A. SPIC

A tort et à travers

Grâce au plébiscite, certain mot fameux, qui n'a jamais été du reste qu'un non-sens, va subir une légère variante.

On ne dira plus désormais:

» L'empire, c'est la paix.

Mais bien:

« L'empire, c'est l'appel!

La retraite de MM. Daru et Buffet a fait plus de bruit que celle que l'on bat tous les soirs sur la place Vendôme.

Et cependant MM. Daru et Buffet se sont retirés sans tambours ni trompettes.

Deux compatriotes de Léotard et de Capoul atablés dans un café, désirent faire une partie de piquet; on leur sert un jeu de cartes, ils le vérifient pour s'assurer s'il est complet et s'aperçoivent qu'il y manque les quatre dix.

1<sup>er</sup> gascon. — Garçon, quel est ce que c'est que ce jeu sans dix!

2<sup>e</sup> gascon. — Nous voulons un jeu qu'a des dix!

C'est l'un de ces deux gascons qui me disait un jour: « Dans mon pays, le terrain est si fertile qu'il suffit de semer de la graine de radis pour récolter de superbes carottes! — Au quartier Bréda, lui répondis-je, c'est l'inverse, ce n'est qu'en semant les carottes à profusion que ces dames finissent par récolter quelques radis.

Quand on doit assister à l'enterrement d'un maréchal de France, il est bon de se munir d'un flacon de sels.

Les funérailles de ces dignitaires ayant toujours lieu au compte de l'Etat, il s'ensuit qu'un maré-

chal de France n'est jamais enterré à ses frais.

Depuis quelques jours la mode est aux combats de rats, seulement il paraît que l'on a beaucoup de peine à s'en procurer en quantité suffisante; ce sera beaucoup plus facile dans un mois ou deux, alors que les grandes chaleurs ayant fait partir tout le monde en villégiature, il ne restera plus un chat dans Paris.

Quelle différence y a-t-il entre un Plébiscite et un Emprunt?

C'est qu'un Plébiscite, ayant pour objet de consulter chacun sur le mode de gouvernement qu'il préfère, est un appel de forme, tandis que l'emprunt est un appel de fonds.

Napoléon III écrit à tous ses sujets pour leur dire qu'il les adore.

Je comprends maintenant pourquoi M. le comte de Ségur d'Aguesseau a, dans son dernier discours, comparé l'Empereur à Henri IV: Henri IV promettait une poule à chaque paysan, — Napoléon III leur envoie un poulet.

Lorsque les relations sont tendues entre deux puissances, chacun est inquiet et redoute la guerre: c'est à tort; tant que la situation ne se déteint pas, il n'y a rien à craindre; c'est la détente seule qui met le feu aux poudres.

On sait que la petite vérole sévit avec rage à Paris.

A ce propos, Jocrisse disait à Calino: — Louis Veulliot est bien heureux, il ne risque plus rien maintenant, il est déjà marqué. — Ça n'y fait rien, — répondit gravement Calino, — j'ai entendu dire par mon maître que Louis Veulliot était un polémiste remarquable.

Le maréchal Canrobert a assisté l'autre jour à une séance de la société des gourindins réunis: — A son départ, l'illustre guerrier a été reconduit avec deux honneurs dus à son *Rrrran*.

Lorsque Raspail a été nommé membre de la corporation des Blanchisseuses, on s'est demandé quels pouvaient bien être ses titres à cette distinction; ces titres datent de loin, car voilà bien longtemps déjà que les cheveux du vieux de la *Montagne* ont commencé à blanchir.

Voulez-vous connaître l'opinion de Guguste sur le plébiscite, — la voici:

« Parait que le gouvernement éprouve le besoin de se retremper dans le suffrage universel; faut espérer que le suffrage universel va profiter de l'occasion pour flanquer à l'empire une trempe définitive. »

DEMOCRITE.

THÉÂTRES



Messieurs,

Au moment où, arrivée au terme d'une pénible existence, l'année théâtrale 1869-70 descend pour jamais dans la tombe, je croirais manquer à tous mes devoirs si, au nom de la *Mascarade*, je laissais partir cette infortunée sans l'accompagner de quelques paroles d'adieux, sinon de regrets.

Vous tous qui m'entourez, Messieurs, qui avez suivi le douloureux cortège jusqu'au bord de cette fosse, vous l'avez connue peu ou prou, celle qui ne vivra désormais que dans votre souvenir. Vous avez, de votre poche, contribué à embellir ses jours, à lui assurer l'existence depuis sa naissance jusqu'à cet instant marqué fatalement par le destin où elle devait rendre compte à la postérité de sa vie éphémère. Pour moi, je n'avais cessé de l'entourer de mes soins et de mon affection, de lui consacrer mes loisirs, et chaque semaine, je venais, avec un nouveau plaisir, vous raconter ses exploits. Son père, l'honorable M. D'Herblay que j'aperçois plongé dans la douleur nous en sera d'autant plus reconnaissant que sa caisse portera longtemps les marques de l'amitié que nous avions vouée à son enfant.

Alors que septembre préparait à nos vigneronnes d'abondantes cueillettes, et que les bourgeois craignant le serein et la fraîcheur des bois commençaient à prendre leurs quartiers d'hiver, l'année 1869-70 vint au monde. M. D'Herblay nous en fit part dans ce magnifique langage dont il a le secret; la foule accourut au baptême, le commissaire de police et la claque servant de parrain et de marraine.

Comme il arrive presque toujours, les débuts de l'enfant furent assez bien accueillis. Elle se présentait à nous sous les auspices de noms connus, le public bienveillant faisait chorus avec M. Achille et sa bande bruyante, on gobait tous les collaborateurs de la douzelle, sauf un seul, M. Marthien dont la digestion ne put s'opérer; — il en conta cinq mille francs à M. D'Herblay, lequel avala la pilule en faisant la grimace, comme bien vous pensez. Aussi, pour nous punir,

notre aimable impresario ne trouva-t-il rien de mieux pendant huit mois, que de rechercher tous les plus vieux décors, tous les costumes les plus malpropres de ses magasins et de nous infliger le tout sous l'étiquette de rigueur: *costumes et décors nouveaux*, et nous nous en sommes accommodés!

Hélas, messieurs, la vérité m'oblige à dire que dans ces cérémonies des débuts, nous avons fait preuve parfois de trop de naïveté. Nous avons accepté pour bons des sujets sinon tout-à-fait mauvais, du moins médiocres pour la plupart, nous avons même été jusqu'à recevoir avec enthousiasme des chanteurs et chanteuses qui ne méritaient pas cet excès d'honneur.

Hélas, messieurs (bis) peu de soirées suffirent à nous convaincre que la jeune année 1869-70 ne tiendrait pas ses brillantes promesses.

Qu'avons-nous entendu, en effet? — Un fort ténor non sans talent, mais dont les moyens vocaux à leur déclin, trahissaient de nombreuses défaillances et de nombreuses transpositions, M. Dulaurens.

Un baryton dont l'organe sympathique et bien timbré servait mal un jeu froid et lourd, comme M. Monnier.

Une basse profonde sans profondeur, plutôt faite pour l'opéra-comique que pour le grand opéra, comme M. Périé.

Un ténor léger, M. Lhérie, artiste consciencieux et doué de bonne volonté, je ne dis pas non, mais trop amateur de gymnastique et trop porté surtout à jouer au fort ténor, ce qui enlevait à sa voix le charme et la douceur. — Un second ténor léger, remplaçant les notes par des hoquets ou des soubriols, M. Barbot, et un dernier ténor de grand opéra, chanteur de mérite, disait-on, ayant le don de faire fuir les oreilles délicates dès qu'il émettait un son, ce qui était heureusement rare.

Etions-nous mieux partagés du côté des dames? N'était ma galanterie, messieurs, et le désir que j'ai de n'être pas désagréable au sexe auquel appartient la déunte, je vous rappellerais le rhume de cerveau sempiternel de M<sup>lle</sup> Baretta, ses cris peu harmonieux en guise de chant, et ses roulades impossibles: la froideur marmoréenne, les constantes défaillances de M<sup>lle</sup> Sallard, que nous ne demandions pourtant qu'à applaudir; le jeu d'écolière de M<sup>lle</sup> Peyret et la nullité de son talent malgré ses qualités vocales; le petit filet de vinaigre de M<sup>lle</sup> Dartaux, en face de son sans gêne sur les planches; enfin les prétentions lyriques de M<sup>lle</sup> Verger.

Laissez-moi pourtant faire une exception en faveur des deux premiers sujets dans deux genres différents: M<sup>lle</sup> de Taisy et M<sup>lle</sup> Hennecart, auxquelles vous avez justement accordé vos bravos.

Vous comprenez que j'aime mieux passer sous silence tout le personnel du corps de ballet, — sauf l'artiste que je viens de citer, — plutôt que de dire tout le mal que je pense de M. Vincent, de ses divertissements gymnastiques et de ses ballerines d'occasion.

Dois-je vous énumérer, messieurs, les déboires que nous a infligés celle dont nous pleurons la perte? N'avez-vous pas présent à la mémoire ce massacre des meilleurs ouvrages dont la déunte est coupable? Presque tous les opéras comiques, — hormis un seul, obligé, classique, qu'on n'a pu donner faute d'interprètes suffisants, *le Barbier*, — ont vécu, une, deux, trois soirées sans laisser de traces de leur passage: *Zampa*, pourtant, grâce aux qualités spéciales de M. Lhérie qui en a fait sa meilleure création, a pu tenir plus longtemps l'affiche. Quant à la nouveauté, *Une Folie à Rome*, malgré le costume de hussard de M<sup>lle</sup> Dartaux, les *Masques*, *Rêve d'amour*, frappés au cœur dès la première représentation, ils sont morts sans retour.

Un peu moins maltraité a été le grand opéra; ses blessures n'étaient pas toutes mortelles, et sa carrière fut moins désastreuse. — *Faust*, par exemple, a pu atteindre un âge assez avancé, et il serait injuste de ne pas reconnaître que ses interprètes, notamment M. Périé et M<sup>lle</sup> Sallard y ont montré des qualités que nous regrettons de n'avoir pu apprécier dans d'autres ouvrages.

C'est là, messieurs, sauf trop peu d'exceptions, la vie assez mal remplie de l'année 1869-70; Part ne lui doit rien, pas même une mention honorable; elle fut inutile, sans prestige, sans grandeur, n'ayant pas même à son actif, — comme ses aînées, — l'*Africaine* et les *Huguenots*. Aussi voyez comme la fatalité la poursuit: elle ne connaîtra pas le résultat du plébiscite!

Elle est digne d'enseignement, cette fin déplorable; elle montrera aux années théâtrales à venir que pour laisser un souvenir durable dans nos cœurs et nos esprits, il ne suffit pas d'avoir un père économe des deniers dont nous le subventionnons, il ne suffit pas de faire présider à leur naissance un amalgame trompeur de sujets bons, passables et mauvais, appuyés par un misérable claqué, il ne suffit pas d'abuser des réclames, de la bienveillance ou du silence complaisant des journaux, il faut une troupe mieux proportionnée d'ensemble, capable, — sans le concours des comptes-rendus aimables, — d'attirer le public; savoir à propos faire brosser un décor ou acheter quelques aimes de drap ou de soie; plaire aux yeux et à l'oreille, enfin, ainsi que l'avait dit un farceur d'illustre mémoire, nommé Raphaël Félix: *Fromentire peu et tenir beaucoup*.

Et maintenant année 1869-70, dors en paix, que les sifflets ne viennent pas émouvoir ta cendre; va chanter à celles qui l'ont précédée tes grands fous et tes petits succès; dis-leur que tu emportes notre indifférence et notre pardon, et que nous espérons que ton héritière te fera facilement oublier.

Adieu, adieu, pour jamais!

G. LAURENT.

Closerie des Eilas près du Parc.

Dimanche 1<sup>er</sup> mai, à 3 heures précises

CONCERT POPULAIRE

Donné par la Société chorale PHARMONIE GAULOISE.

Pour tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 3.

# AU BAT D'ARGENT

## GRANDE MAISON DE BLANC

LYON, 9, rue Impériale, 9. LYON

TROUSSEAU

LAYETTES

Grande Mise en Vente d'Articles spéciaux en  
TOILE, BLANC, LINGE DE TABLE, MOUCHOIRS, RIDEAUX, LINGE CONFECTIONNE, LINGERIE, DENTELLES,  
BONNETERIE ET CHEMISES

Le privilège exclusif des Magasins AUBAT-D'ARGENT est de pouvoir offrir des assortiments qu'on ne saurait trouver dans aucune autre Maison et, en raison de l'importance de leurs opérations, de vendre meilleur marché que qui que ce soit.

Nota. — Tout achat fait dans les Magasins de la Grande Maison de blanc AU BAT-D'ARGENT, qui laisse le moindre regret, est ANNULÉ, toute Marchandise qui a cessé de plaire est ECHANGÉE ou REMBOURSÉE, au gré de l'acheteur.

Nous ne saurions trop engager les Dames à profiter des sérieux avantages que la Maison du BAT-D'ARGENT ne cesse d'offrir et qui ont si bien établi le succès de cette Importante Spécialité.

### SIROP et PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

préparé

AU  
Sucre - Candi



33 ans

DE  
Succès

Le Sirop et la Pâte d'Escargots préparés par MALIGNON est le pectoral que recommandent nos célébrités médicales. Sa supériorité est incontestable contre la toux, l'asthme, les catarrhes chroniques et les affections de poitrine; aucun ne réunit autant de qualités essentielles et n'atteint mieux son but: guérir souvent, soulager toujours, tel est le résultat infaillible de son emploi. Ne pas confondre cette PRÉPARATION SPÉCIALE, fruit de longues recherches, avec les autres Pâtes et Sirops qui portent le même nom sans avoir la même efficacité.

Exiger le cachet de l'inventeur sur toutes les boîtes et flacons.

Seule Fabrique à Lyon chez MALIGNON, pharmacien, rue Mercière, 33. — On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies de France et de l'Etranger. — Pour 3 ou 4 boîtes, envoi franco. Prix: 2 fr. la bouteille, 1 fr. 50 la boîte. (94-12)

CONSERVATION DE LA VUE Nous engageons les personnes dont la vue est fatiguée par le travail ou affaiblie par l'âge, à s'adresser directement à M. Michel CAN, opticien, 20, RUE TERME, près les Terreaux. (112)

### JAMBONS DE STRASBOURG MAISON LOBSTEIN

Les soins constants des salaisons et du fumage des jambons de cette maison, lui ont acquis une réputation méritée. Seule, elle offre à la consommation, à partir du mois de mai, des Jambons salés en glacière, d'une qualité incontestablement supérieure à ceux préparés dans les mois d'hiver, dont la conservation pour la vente d'été ne réussit pas toujours.

SE TROUVENT

Dans les principales Maisons de Charcuterie et de Comestibles de Lyon

Chaque Jambon porte le nom LOBSTEIN Strasbourg

### BEAUTE

des Mains, du Visage. —  
Guérison des Gerçures,  
Pellicules, etc. par l'emploi

de la CRÈME SIMON  
Rue Impériale, 89. — Se méfier des nombreuses contrefaçons. (24-0)

### LA SILENCIEUSE



MACHINES A COUDRE  
BRODEUSES, BOUTONNIÈRES  
de tous systèmes  
pour Familles et Ateliers  
garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 400

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIERE  
Rue Impériale, 61 et 63, Lyon  
Plusieurs médailles d'or (82-13)

VOULEZ-VOUS un Portrait joignant à une Ressemblance parfaite tous les perfectionnements artistiques dont la photographie est susceptible? Allez chez

TERRISSE PÈRE & FILS  
1, Place des Cordeliers, 1  
LYON (82-4)

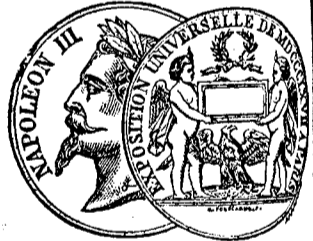
SEULE MÉDAILLE  
D'honneur 1855



25, rue St-Pierre, et rue du Plâtre, 2

Près les Terreaux

SEULE MÉDAILLE D'OR  
Nominative 1867



MAISON DE

# LA BELLE JARDINIERE DE PARIS

Habillements confectionnés pour Hommes et pour Enfants

## AGRANDISSEMENT DES MAGASINS

Ouverture d'un rayon spécial de Bonneterie, Chemises, Cravates, etc.

Seules succursales: LYON, MARSEILLE, NANTES et ANGERS